

Flash-informations diverses Eyzahut hiver-printemps 2024



Elections européennes : Dimanche 9 juin à partir de 8h

Vous trouverez des informations sur la rénovation énergétique, la fibre à la maison, les arnaques téléphoniques, les nouveautés transport par la Région, les réunions publiques sur les déchets, l'accès à l'emploi et la prochaine exposition.
F. Simian

1- MaPrimeRénov' : propriétaires bailleur ou occupant

en 2024, MaPrimeRénov' évolue ! Le dispositif se scinde en deux parcours :

Le parcours MaPrimeRénov' Classique concerne le remplacement des anciens systèmes de chauffage par des alternatives écologiques, dont la pompe à chaleur. L'aide sera destinée uniquement aux revenus intermédiaires, modestes et très modestes. Les travaux doivent être effectués par un artisan RGE.

Le parcours MaPrimeRénov' Accompagné concerne les logements classés D à F au Diagnostic de Performance Energétique, qui effectuent une "rénovation d'ampleur", soit au moins 2 gestes d'isolation, pour un gain minimum de 2 classes énergétiques (pour tous les ménages). Le bouquet de travaux peut également contenir des gestes de ventilation et/ou de chauffage. L'aide, plafonnée à 70 000 €, peut représenter jusqu'à 90 % des coûts des travaux, avec la condition d'avoir un Accompagnateur Rénov'.

La commune a délibéré pour une prime supplémentaire de 500€ par logement obtenant l'étiquette C pour les ménages modestes ou très modestes

2-Les certificats d'économie d'énergie (CEE) ou prime énergie : aides financières complémentaires à Ma Prime Renov, financées par les fournisseurs d'électricité et de gaz.

L'Éco-prêt à taux zéro : prêt bancaire pouvant s'élever jusqu'à 55 000 € pour des travaux de rénovation réalisés par des artisans certifiés RGE.

La TVA réduite à 5,5 % : accordée aux travaux d'amélioration énergétique et écologique dans un logement construit il y a plus de 2 ans.

Contacts pour les questions sur la rénovation énergétique :

Ces partenaires de la CCDB sont des Accompagnateurs Rénov

Premier contact téléphonique via le Service Public de Performance Energétique de l'Habitat, porté par le CEDER (Centre pour l'Environnement et le Développement des Energies Renouvelables),

04 75 26 22 53, suite à ce premier contact, l'opérateur pourra proposer un RDV.

Permanence du CEDER tous les vendredi matin de 9h à 12h à la CCDB (sauf pendant les travaux actuels, à la mairie de Dieulefit)

La CCDB a signé avec l'État et le Département, une Opération Programmée de l'Habitat afin d'aider les propriétaires bailleurs ou occupants à rénover leur logement afin de soutenir la transition énergétique et lutter contre la précarité énergétique. Cette opération est animée par SOLIHA (Solidaire pour l'Habitat), qui peut aider les ménages modestes ou très modestes dans leur projet de rénovation ou d'adaptation du logement.

Permanences SOLIHA à Dieulefit, mairie, les 1er mercredi du mois de 9h à 12h et le 3eme dans d'autres communes de 9h à 12h (planning à venir, cf ccdb26.fr) sans RDV.

Nouveauté transports

Une expérimentation est en cours sur la ligne de bus n°35 Montélimar – Dieulefit - Valréas. Des trajets supplémentaires **sur réservation** ont été ajoutés du lundi au dimanche :

20h20 au départ de Montélimar direction Dieulefit

18h00 au départ de Dieulefit direction Montélimar.

Ceci en lien avec les arrivées des TGV qui s'arrêtent à Montélimar

Le coût du trajet est identique soit 4€ par personne en plein tarif. La taille du véhicule est adaptée en fonction du nombre de passagers inscrits (voiture, minibus ou grand bus).



Pour que ce service soit pérennisé, il faut qu'il y ait suffisamment d'utilisateurs. Pensez-y lors de vos prochains déplacements !

Réservation par téléphone au 04 75 51 89 69 (transporteur SRADDA) au plus tard 24h avant, du lundi au vendredi de 8h à 17h.

Les Flyers de la Région sont à disposition dans le hall de la mairie

La Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux organise prochainement des réunions publiques sur le **thème des Déchets**.

Les thématiques abordées seront : bilan de la redevance incitative, explication des coûts, projets à venir / perspectives d'évolutions, échange ouvert.

Vous êtes invités à venir poser vos questions et partager les remarques. Seront présents : élus et agents en charge de la Gestion des Déchets.

Dates et lieux des réunions publiques :

1. PONT-DE-BARRET | Mardi 12 mars - 18h30 | Salle des fêtes
2. MONTJOUX | Jeudi 14 mars - 18h30 | Salle des fêtes
3. DIEULEFIT | Mardi 19 mars 18h30 | La Halle
4. LE POËT-LAVAL | Mardi 26 mars - 18h30 | Salle des fêtes
5. BOURDEAUX | Jeudi 4 avril - 18h30 | Salles des fêtes
6. LA BEGUDE-DE-MAZENC | Mercredi 10 avril - 19h00 | Espace Valdaine

Jeudi 14 mars - 8h30 - foyer de la Halle à Dieulefit

Rendez-vous au Foyer de la Halle pour un moment convivial pour échanger autour d'un café sur l'emploi local.

Après une présentation des recruteurs et partenaires de l'emploi présents les candidats pourront échanger avec eux de manière informelle.

Amenez vos CV et/ou vos offres d'emploi !

Et si vous n'êtes pas disponible ce jour-là, faites-vous connaître au service Emploi de la CCDB, Marie pourra vous proposer un rdv ultérieur pour vous accompagner dans votre recherche d'emploi et/ou de candidat.

Tel : 06 38 88 97 25
m.fernandez@ccdb26.fr



Jeudi 21 mars - 9h30 à 11h - salle du conseil municipal de Pont-de-Barret

Vous habitez les CCDB et vous vous sentez privé d'emploi ?

Venez nous rencontrer et découvrir le projet Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD). Faire de l'emploi un droit pour tous !

contact : 06 38 88 97 25 / m.fernandez@ccdb26.fr



Information sur l'arrivée de la fibre à la maison

Eyzahut : 156 adresses à équiper

Convention de passage des parcelles privées

◆ Pourquoi ?

Permettre à ADN de déployer le réseau lorsque la fibre doit passer sur des infrastructures situées sur le domaine privé ou en façade des habitations

◆ Les différents cas

Côté particuliers



Pour installer la fibre sur des poteaux existants d'Orange ou d'Enedis (servitude ou droit de passage existant)



Pour réaliser des travaux sur la parcelle (nouveaux tracés souterrains ou implantation de poteaux)



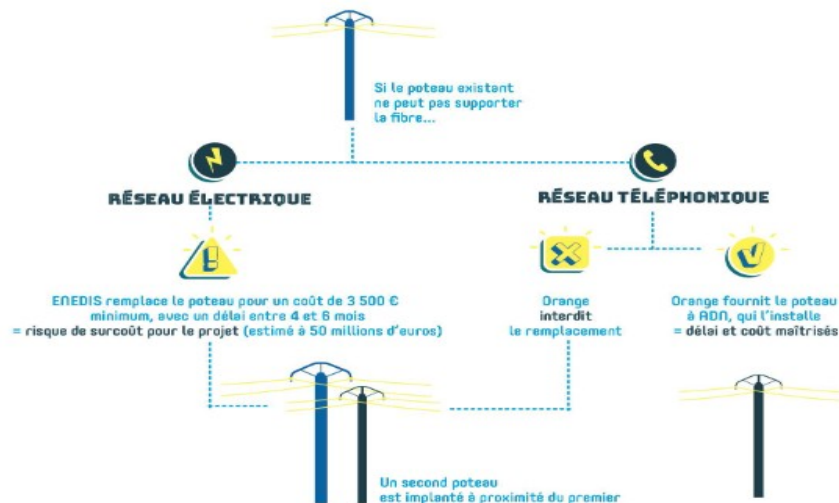
Pour installer un boîtier en façade des habitations

Côté collectivités

- Pour déployer la fibre sur les supports de l'éclairage public ou dans les fourreaux et chambres télécoms appartenant à la collectivité

De nouveaux poteaux seront installés, ils ont été repérés par des piquets bois rouge

4 – Pourquoi ADN implante de nouveaux poteaux * ?



A noter : les calculs de charges sont réalisés avec des outils dédiés : CAP FT (appui Orange) et Camélia (appui Enedis)

* lorsqu'un poteau est déjà installé

Une nécessité pour déployer les réseaux :

L'élégage à proximité des réseaux

◆ Pourquoi ?

ADN réutilise pour 65% des linéaires les infrastructures aériennes existantes : réseaux téléphoniques et électriques
Assurer la pérennité du réseau

◆ A la charge de qui ?

- Sur le domaine privé et public : à la charge et aux frais du propriétaire ou de l'occupant

◆ Position d'ADN ?

- ADN pourra réaliser à ses frais, dans une certaine mesure l'élégage, en amont des travaux de tirage de fibre.

◆ Les risques



Certains tronçons risquent d'être écartés du déploiement



Surcoût pour le projet

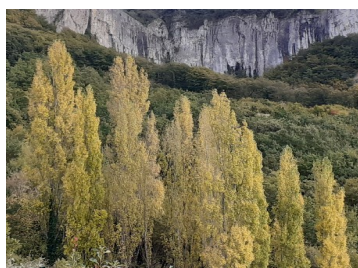


Retard de déploiement



L'absence d'élégage fragilise les réseaux existants
Ex : épisode neigeux du 14/11/19

Exposition à venir



A partir du 13 avril débutera une exposition sur les arbres remarquables d'Eyzahut dans la salle municipale. Vous êtes invités samedi 13 avril à 18h pour un apéritif d'ouverture de l'exposition. N'hésitez pas dans les semaines à venir à nous contacter pour nous signaler des arbres sur la commune que nous pourrions intégrer (Gaëlle: 06 09 17 70 55).

Attention aux arnaques téléphoniques

Les bons réflexes



1 Attention aux numéros inconnus. Je reste toujours vigilant et j'applique les deux mots d'ordre quand je ne connais pas un numéro ou lorsque je navigue sur internet :
#jenediquepas #generappellepas !

2 Si j'ai un doute sur un numéro que l'on m'invite à rappeler : je consulte l'annuaire inversé sur www.surmafacture.fr pour connaître le service et le prix.

3 Je me protège en activant l'option de blocage des appels vers les numéros surtaxés, auprès de mon opérateur téléphonique.

4 J'apprends à reconnaître la signalétique tarifaire des numéros surtaxés :
- vert = gratuit
- gris = prix d'un appel normal
- violet = numéro surtaxé
Quand j'appelle un numéro surtaxé, l'appel doit toujours débiter par un message d'information tarifaire.

→ Je ne comprends pas un montant inhabituel sur ma facture mobile ou fixe et je pense être victime d'une fraude aux numéros surtaxés ?
Je dépose un signalement sur www.surmafacture.fr

→ Je suis victime d'un message ou un appel non sollicité (spam) sur mon téléphone ?
Je le signale au 
ou sur www.33700.fr



Signal
Conso
Je veux signaler un problème de consommation avec un professionnel et me renseigner sur mes droits
Je dépose un signalement sur signal.conso.gouv.fr
ou sur l'application 

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Numéros surtaxés et abonnements internet :

Attention aux pièges

J'évite les mauvaises surprises sur ma facture de téléphone

Comment reconnaître un numéro surtaxé ?

Les numéros surtaxés font partie des numéros spéciaux ou courts utilisés par les professionnels pour fournir des services (météo, voyance, annuaire, etc.).
Les 3 types de numéros pouvant être surtaxés sont :

→ Les numéros spéciaux à 10 chiffres commençant par 081, 082 ou 089

→ Les numéros courts à 4 chiffres commençant par 10 ou 32 à 39

→ Les numéros courts à 6 chiffres commençant par 118


Le coût de l'appel vers un numéro surtaxé est prélevé directement sur ma facture téléphonique.

Les services clients doivent être joignables sans passer par un numéro surtaxé.

Une signalétique mise en place par les professionnels m'informe du prix qui sera facturé :

0 825 123 456  Service payant à prix appel

Le service est facturé en plus du prix d'un appel normal, jusqu'à 80 centimes par minute, dans la limite de 24 € par appel (violet).

0 809 100 114  Service gratuit à prix fixe

Seul le prix d'un appel normal est facturé (gris).

0 800 134 426  Service à appel gratuit

Numéro gratuit aucune facturation (vert).



Le site surmafacture.fr est la plateforme d'information consommateur consacrée aux solutions de paiement sur facture, gérée par les principaux opérateurs téléphoniques.

Il me permet de connaître le coût et le service proposé par un numéro surtaxé.



Page facebook : <https://www.facebook.com/eyzahut>
Page publique en libre accès pour des informations régulières.
Site web www.eyzahut.fr